

06-91

Pour publication immédiate  
Le 12 septembre 2006

**INFRACTION À LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL :  
LA COMPAGNIE ELMIRA POULTRY INC.  
REÇOIT UNE AMENDE DE 100 000 \$**

KITCHENER (Ontario) – Elmira Poultry Inc., une compagnie établie à Waterloo, en Ontario, qui fabrique principalement des produits de volaille transformés, a été condamnée à payer une amende de 100 000 \$, le 7 septembre 2006, à la suite d'une infraction à la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail*. Son infraction a causé la mort d'un employé.

Le 20 septembre 2005, un travailleur déplaçait une machine qui convertit de la viande crue en produits de formes spécifiques comme des pépites de poulet ou des hamburgers. C'est alors qu'un fil électrique sous tension (600 Volts) s'est pris dans la machine, ce qui a causé l'électrocution mortelle du travailleur. Au moment de l'incident, le travailleur portait des bottes de cuir mouillées et se tenait vraisemblablement sur un plancher mouillé, près d'une évacuation d'eau. L'accident s'est produit à l'usine de la compagnie se trouvant au 605 Kumpf Drive, à Waterloo.

La compagnie Elmira Poultry Inc. a plaidé coupable à l'accusation d'avoir manqué à son devoir d'employeur, n'ayant pas veillé à ce que la machine soit déplacée avec les précautions nécessaires et de telle façon à ne pas mettre de travailleur en danger, comme le prescrit l'alinéa 45a) des règlements concernant les établissements industriels. Cette infraction était contraire à l'alinéa 25(1)c) de la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail*.

L'amende a été imposée par M. Robert Gay, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Kitchener. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 que prévoit la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est mise dans un compte spécial du gouvernement provincial dont le but est d'aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :  
Lionel Tona  
Ministère du Travail  
416 326-1407

Line Forestier  
Avocate de la Couronne  
Direction des services juridiques  
Ministère du Travail  
416 326-7987

Renseignements généraux

**Lieu :** Cour de justice de l'Ontario  
77, rue Queen, salle d'audience n° 1  
Kitchener (Ontario)

**Juge :** M. Robert Gay, juge de paix

**Date et heure :** Le 7 septembre 2006, à 9 h 30

**Défendeur :** Elmira Poultry Inc.

**Affaire :** Infraction à la  
*Loi sur la santé et la sécurité au travail*

*Available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)